

CSA INRAE du 23 mai : La déclaration liminaire SUD Recherche Les votes et avis donnés

Au programme de ce deuxième CSA d'Établissement : le règlement intérieur de l'instance, le plan de sobriété énergétique (PSE), le plan d'action égalité professionnelle, les frais de déplacement, la gestion des allocations chômage, le déploiement du projet SIFAC.

Retrouvez la déclaration liminaire SUD en cliquant ici

Les avis SUD sur les points à l'ordre du jour

Règlement intérieur du CSAE et de la F3SCT

Votes : 5 Contre (SUD et CGT), 5 Pour (CFDT et CFTC). Pas de majorité = avis réputé donné.

Avis SUD – pourquoi nous avons voté contre : en premier lieu, 2 réunions annuelles du CSAE et 1 seule de la F3SCT sont prévues au règlement intérieur, et ça n'est pas suffisant. Nous demandions au minimum 4 réunions du CSAE et 3 réunions de la F3SCT. La possibilité de pouvoir demander des réunions supplémentaires, argument avancé par la direction, est conditionnée à la majorité des représentant-es du personnel et ne permet pas d'établir un calendrier prévisionnel qui engagerait la direction. Ensuite, exclure de toutes les réunions (CSA, F3SCT, CNAS, FTLV, etc...), même en tant qu'observatrice, une organisation syndicale comme FO, qui a pourtant obtenu près de 5% des voix aux élections du CSA INRAE, représente pour nous un inquiétant déni de démocratie. Notre avis diffère sur ce point de celui des autres organisations syndicales.

Plan de sobriété énergétique INRAE

Votes: 5 Abstentions (SUD et CGT), 5 Pour (CFDT et CFTC). Pas de majorité = avis réputé donné.

Avis SUD – pourquoi nous nous sommes abstenu-es : ce plan arrive trop tardivement sans être à la hauteur des enjeux. Les "éco-gestes" ne résoudront pas tout et les investissements financiers sont encore trop faibles.

Depuis le Grenelle de l'environnement, l'isolation des bâtiments existants, préconisée dès 2008, a été très peu engagée, les panneaux solaires sont quasi-inexistants et ceux envisagés maintenant le sont au sol, contre tout discernement! [Voir en fin de message notre intervention concernant le projet sur Bordeaux.]

Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Votes : 5 Abstentions (SUD et CGT), 5 Pour (CFDT et CFTC). Pas de majorité = avis réputé donné.

Avis SUD – pourquoi nous nous sommes abstenu-es : Bien que ce plan ait beaucoup évolué par rapport au précédent, avec des indicateurs clairs qui pourront permettre l'obtention de données fiables, nous regrettons toujours l'absence d'écriture inclusive dans les documents institutionnels, ainsi que l'absence d'actions fortes comme la compensation salariale qui pourraient permettre de favoriser l'accès des hommes au temps partiel (les femmes étant souvent moins bien rémunérées, ce sont majoritairement elles qui font appel au temps partiel). Ceci bien sûr en attendant une véritable égalité salariale et de déroulement de carrière !

Modification des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements

Votes: 5 Abstentions (SUD et CGT), 5 Pour (CFDT et CFTC). Pas de majorité = avis réputé donné.

Avis SUD – pourquoi nous nous sommes abstenu-es : Les frais de repas restent remboursés à 17,50€, alors que le barème URSSAF est passé à 20,90 € en 2022. Dîner convenablement à Paris avec 17,50 € devient une gageure. Nous dénonçons d'autre part les dérogations pour les personnalités "de haut niveau" pour lesquelles il n'existe pas de plafond.

Modalités de gestion des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) des agents titulaires Pour information : pas de vote.

Avis SUD : L'INRAE va confier la gestion des allocations chômage des personnels titulaires qui ont désormais accès à ces aides (suite à rupture conventionnelle par exemple) à une société privée.

Nous comprenons que l'INRAE ne se soit pas doté d'un outil coûteux pour cette gestion mais nous regrettons que cela n'ait pas été pensé au niveau Fonction publique ou au moins inter-organismes publics.

Cette prestation de service s'ajoute à la liste déjà longue des prestations externalisées qui coûtent cher pour un service rendu souvent insuffisant, parfois déficient, dans le seul but de diminuer le nombre des fonctionnaires.

Modalités de déploiement du projet SIFAC au 01/01/2025 (gestion budgétaire et des déplacements) Pour information : pas de vote.

SIFAC = Système d'Information Financier et Comptable, auquel sera rattaché l'outil Notilus (gestion des déplacements). Changement de prestataire de réservation au 01/01/24 pour FCM-Travel.

Avis SUD: Nous avions alerté sur cette mise en place prévue dès la fusion avec l'IRSTEA. Les gestionnaires de l'IRSTEA allaient devoir se former à l'outil complexe S2I, sachant qu'il serait remplacé prochainement. Nous avions demandé un report de la fusion pour que les GU n'aient qu'un changement à subir, sans être entendu-es. Les conclusions et recommandations de l'expertise diligentée suite à la catastrophique mise en place de S2I à l'INRA doivent servir de guide pour ne pas reproduire les mêmes erreurs.

La CGT a proposé une motion [voir ci-dessous] : SUD l'a soutenue en votant pour, 3 CFDT (suite à un départ en séance) et la CFTC votant contre. La motion est adoptée à la majorité avec 5 voix pour et 4 contre.

Motion sur le déploiement du projet SIFAC

Les personnels administratifs des unités (UMR, UR, UE, USC) et les services déconcentrés d'appui à la recherche (SDAR) sont minés par les sous-effectifs, les arrêts maladie, un « new public management » toxique dans la fonction publique, l'emploi généralisé de CDD à former vite et qui souvent, soit ne terminent pas leur contrat, soit ne le renouvellent pas. C'est aussi dû à l'extraordinaire diversification des tâches et leur complexité croissante. De plus les outils mis en service pour ces tâches, de plus en plus nombreux, ne sont jamais tout à fait finis ni complètement adaptés aux utilisateurs et en-deçà des attentes. Sans oublier un réseau informatique souvent déficient et/ou en maintenance. La dématérialisation généralisée des processus déshumanise et renforce l'isolement et la souffrance des travailleur.ses des services administratifs. Pire qu'en 2016, au moment du passage à GEFI2.0, les équipes sont aujourd'hui exténuées, en colère, et s'indignent du déni que les administrations locales persistent à opposer à l'expression des difficultés croissantes et aux dégâts humains que subissent les collectifs de travail administratif, largement constitués de femmes, caractère aggravant de ce déni, qui confine à la maltraitance institutionnelle.

- Dans ces conditions la mise en place des outils SIFAC* et NOTILUS**, pour intéressante que puisse être, dans certaines UMR, la perspective d'outils communs avec l'université, ne pourra s'affranchir des recommandations de l'expertise externe de 2018, qui avait été imposée par les représentants du personnel du CCHSCT, à la suite de la crise générée par l'installation de GEFI2.0. Elle présente un risque élevé de porter à nouveau atteinte à la santé mentale des agents et de se solder par un fiasco supplémentaire pour l'Institut.

Au regard de tout ce qui précède, le CSA entend alerter et tirer la sonnette d'alarme pour éviter que les mêmes causes emportent les mêmes effets.

- Par conséguent, le CSA exige un moratoire sur la mise en place des outils SIFAC et NOTILUS,
- Le CSA exige en outre que toute innovation des systèmes de gestion administrative et financière de l'INRAE prenne en compte de façon principale, le point de vue des agents qui sont appelé.es à le mettre en œuvre, à partir du travail réel des gestionnaires et de leur quotidien.
- Enfin, le CSA exige, conformément aux articles 51, 69 et 77 combinés du décret n° 2020-1427, que la mise en place de ces nouveaux outils de gestion administrative et financière fassent l'objet d'un examen, mais également d'une consultation préalable du Comité ou de la formation spécialisée d'Etablissement, ceci, à partir de la prise en compte des recommandations formulées dans le rapport d'expertise précédemment cité.

Projet d'installation de panneaux voltaïques sur le site de la Ferrade : une réponse peu satisfaisante aux multiples enjeux de la crise écologique en cours.

Les élu-es SUD ont adressé le 3 mars un message à l'ensemble du Comité Social d'Administration du Centre Nouvelle Aquitaine-Bordeaux et à son président, avec copie à la Responsable RSE du Centre et à la Direction RSE de l'Etablissement.

Le choix de l'implantation de ces panneaux au sol plutôt que sur des bâtiments ou des ombrières, en artificialisant des espaces naturels, est en décalage avec l'engagement d'exemplarité de l'Institut en matière de responsabilité environnementale et ne correspond pas aux choix rigoureux qu'exige l'urgence climatique.

Au dernier CSA, le Président de l'Institut que nous avons interpelé s'est dit "ne pas y être favorable" et demande une enquête sur le projet. Nous espérons être entendu-es et continuerons à suivre le dossier.

Lire ici notre message à la Direction